

Aix - Fondation Vasarely : l'avocat et les tableaux de la discorde

La Fondation vient d'être confirmée en appel "gardienne" des œuvres données à un avocat parisien. Ce dernier avait été mis en examen au printemps dernier, dans le cadre de la procédure d'abus de confiance



Un nouvel épisode est venu enrichir la saga judiciaire de la succession de Vasarely, qui va finir par décrocher le record absolu de longévité. Dans notre édition du 23 février dernier, nous relations le dernier bras de fer qui oppose Me Yann Streiff, sulfureux avocat parisien aux manettes de l'arbitrage frauduleux de 1995 défavorisant la Fondation --pourtant reconnue d'utilité publique-- au profit des héritiers, et Pierre Vasarely, petit-fils du maître du pop art, seul titulaire du droit moral sur l'oeuvre. Si l'arbitrage, décidé lors de la succession de l'épouse de l'artiste alors que celui-ci était sous tutelle, a été définitivement annulé par l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 27 mai 2014 et une partie des toiles de Victor Vasarely rapatriée au sein de la Fondation, vingt et un tableaux dorment depuis près de cinq ans dans les caves de la prestigieuse maison de vente aux enchères parisienne, Artcurial.

Ce petit trésor, provenant du musée didactique de Gordes (Vaucluse) où l'artiste avait entreposé ses tableaux les plus importants et les plus significatifs, avait été donné à Me Streiff en guise d'honoraires par Michèle Taburno, ancienne belle-mère du petit-fils de l'artiste, dont il était très proche... Sentant le vent du boulet depuis l'ouverture, en 2009, d'une information judiciaire contre X pour " *abus de confiance et recel* ", en parallèle de la procédure d'annulation de la sentence arbitrale, Me Streiff avait tenté un coup de poker en les mettant à la vente. Las, Pierre Vasarely avait vite identifié le propriétaire qui vantait ces oeuvres dans le catalogue d'Artcurial en signant "Monsieur S." Le magistrat instructeur avait fait annuler l'opération sans déposséder l'avocat des tableaux, mais lui avait confié le gardiennage et l'entretien.

Quatre ans plus tard, les toiles étaient toujours conservées chez Artcurial. Craignant que les ennuis judiciaires de Me Streiff n'entraînent une vente fortuite, voire une saisie de ses créanciers, la Fondation Vasarely réclamait auprès du juge le gardiennage des œuvres. Le 15 octobre 2017, le juge accédait à sa demande en désignant la Fondation "gardienne" des 21 tableaux sans déposséder l'avocat, toujours propriétaire... Mandatée par Yann Streiff, la maison de vente aux enchères avait toutefois refusé de les remettre à Pierre Vasarely, prétextant un appel de l'ordonnance. Le 1er octobre dernier, la cour d'appel de Paris est venue

confirmer la décision du juge, notant que la Fondation était plus à même d'assurer leur entretien et leur conservation, sans déposséder l'avocat de son titre de propriété. Un pourvoi en cassation ayant été formé, les tableaux sont toujours retenus par Artcurial... " *On ignore toujours leur localisation exacte ainsi que leurs conditions de stockage, déplore Pierre Vasarely. Yann Streiff n'a pas respecté les obligations d'entretien et de bonne conservation qui lui étaient imparties. Certaines oeuvres ont été endommagées, dont Bihar II, dégradées à plusieurs endroits.* "

Si Me Streiff joue la montre, la Fondation craint de plus en plus un coup de Trafalgar de dernière minute, au regard notamment de la récente mise en examen de l'avocat dans le dossier d'"abus de confiance" ouvert sur fond d'arbitrage frauduleux. Révélée par l'Obs dans son édition du 17 octobre dernier, cette mise en examen est intervenue en juin 2018 des chefs de " *complicité* " et " *blanchiment* ". Un autre avocat parisien, Me Chambeau, proche de Yann Streiff spécialisé en droit des sociétés, ainsi que l'ancien notaire de la famille Vasarely, ont également été mis en examen. Ils font partie tous les deux du trio arbitral qui avait été mis en place par Me Streiff... " *Les faits reprochés remontent à 1995. La question de la prescription se pose, estime dans l'Obs, Me Hercé, conseil de Me Streiff. Ces tableaux lui ont été remis avec l'autorisation du conseil de famille validée par le juge des tutelles. On lui fait subir un sort pour des faits qui sont anciens et discutables.* "

Un sort qui semble se répéter... En effet, en plus d'être rattrapé par la complexe affaire Vasarely, Me Streiff doit faire face à d'autres tracasseries judiciaires. En 2015, une riche veuve de 66 ans avait déposé plainte pour " *abus de faiblesse*", " *abus de confiance* " et " *escroquerie* ". Elle le soupçonne d'avoir profité de sa fragilité pour lui soutirer quelque 1,6 million d'euros. Mis en examen en mars 2018 dans ce dossier, Me Streiff a été suspendu du barreau de Paris.